

**2021 DPE 54 - DFA** Budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris - Décision modificative n°1 pour l'exercice 2021

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de décision modificative n°1 du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021.

Cette décision modificative a pour objet la prise en compte de certains ajustements budgétaires en section d'exploitation.

### SECTION D'EXPLOITATION

Le montant de la section d'exploitation demeure identique à celui inscrit au budget supplémentaire à hauteur de 98.330.221,40 euros, équilibré en dépenses et en recettes.

**En dépenses**, pour prendre en compte depuis le budget supplémentaire une augmentation de la dépense des frais de personnel, il est proposé de procéder à un transfert d'inscriptions budgétaires à hauteur de 350.000 euros, dont 200.000 euros depuis le chapitre 011 « charges à caractère général » et 150.000 euros depuis le chapitre 66 « charges financières » vers le chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés ». Cette opération n'affecte pas les équilibres budgétaires globaux de la section d'exploitation qui demeurent identiques à ceux votés lors du budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement.

**En recettes**, aucune modification n'est inscrite.

### SECTION D'INVESTISSEMENT

#### CREDITS DE PAIEMENT

Aucune modification n'est inscrite.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2021, à l'occasion de cette décision modificative.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.